

Aide financière d'urgence

Le Fonds de solidarité apporte une aide individuelle aux personnes vivant avec le VIH/sida en Suisse qui se trouvent dans une situation de détresse. Les demandes peuvent être soumises par des institutions actives dans le conseil aux personnes vivant avec le VIH/sida, p. ex. les [antennes régionales](#) ou le service social d'un hôpital.

Comment procéder pour faire une demande ?

- Vous **choisissez** un service de consultation en qui vous avez confiance et prenez contact avec un **conseiller** ou une **conseillère**.
- Le conseiller ou la conseillère passe en revue avec vous les différents points à considérer en vue de la demande. Il ou elle vérifie notamment que vous avez épuisé toutes les prestations **étatiques** et **privées** auxquelles vous avez droit. Si tel n'est pas le cas et que cela peut être raisonnablement exigé, il ou elle vous aide à entreprendre les démarches correspondantes.
- Le conseiller ou la conseillère vous posera des questions d'ordre général sur votre **situation sociale et financière** pour clarifier quelles sont les limites de vos propres possibilités et dans quelle mesure le Fonds de solidarité aide individuelle peut vous soutenir. Il ou elle vous demandera également d'apporter des **justificatifs** pour que l'Aide Suisse contre le Sida puisse saisir la précarité de votre situation en s'appuyant sur des données concrètes.
- Le conseiller ou la conseillère remplit la **demande de soutien** et la transmet à l'Aide Suisse contre le Sida.
- Si la demande est approuvée, le **paiement** au titre du Fonds de solidarité se fait par l'intermédiaire du **service de consultation**, car l'Aide Suisse contre le Sida ne connaît que vos initiales et votre date de naissance.